

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 226-10-1 DU CODE DE COMMERCE

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Afin de répondre aux dispositions de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce, le présent rapport a pour objet de rendre compte aux actionnaires de la composition, de l'application du principe de représentation équilibrée entre les femmes et les hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation du Conseil de Surveillance, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Gérance. En ce qui concerne les procédures de contrôle interne et de gestion des risques décrites au chapitre 6, section 6.8 du Document de Référence 2014, le présent rapport porte une appréciation sur l'existence et l'adéquation des procédures de contrôle qui lui sont décrites, par rapport aux risques significatifs répertoriés par la Gérance.

Conformément aux dispositions légales, je vous informerai également du Code de gouvernement d'entreprise auquel la Société se réfère, des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale, ainsi que des rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

I. Composition, préparation et organisation des travaux du Conseil de Surveillance de Rubis au cours de l'exercice 2014

1. Composition du Conseil et représentation équilibrée des femmes et des hommes

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires commanditaires pour une durée ne pouvant excéder 3 ans. Les associés commandités ne peuvent pas participer à cette désignation.

La durée des mandats des membres du Conseil de Surveillance est organisée de façon à éviter un renouvellement en bloc des mandats de ceux-ci, conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Le Conseil est actuellement composé de 13 membres dont 3 femmes. À ce jour, les femmes représentent 23 % du Conseil. Ce pourcentage devrait atteindre 30 % si l'Assemblée Générale des actionnaires de Rubis, qui se tiendra le 5 juin 2015, se prononce favorablement sur la nomination de Madame Laure Grimporet-Tahon, qualifiée également de membre indépendant. Le pourcentage de 40 % de membres féminins sera atteint dans les délais prévus par la loi.

La composition équilibrée du Conseil ainsi que les compétences de ses membres le composant, qui sont détaillées au chapitre 6, sections 6.2 et 6.3 du Document de Référence 2014, lui donnent toute qualité pour représenter les intérêts des actionnaires en toute compétence, disponibilité et indépendance.

2. Indépendance du Conseil et des Comités

À compter de l'exercice 2014, la Société a décidé de se conformer intégralement aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise auquel elle adhère, le Code AFEP-MEDEF de juin 2013, pour apprécier l'indépendance de ses membres en intégrant le critère de l'ancienneté (plus de 12 ans) qu'elle avait écarté auparavant.

Parmi les 13 membres du Conseil, 4 membres dont l'ancienneté est supérieure à 12 ans ont été qualifiés de non indépendants par le Conseil lors de sa réunion du 11 mars 2015. Il s'agit de Messieurs Olivier Dassault, Nils-Christian Bergene, Christian Moretti et moi-même. Deux autres membres l'ont également été en raison, pour Monsieur Olivier Mistral, de sa qualité d'ancien salarié d'une filiale de Rubis depuis moins de 5 ans et de la convention de conseil le liant à cette filiale, et pour Monsieur Erik Pointillart, en raison de l'accord de coopération qui le lie à la Société.

Le Conseil de Surveillance comprend actuellement 7 membres indépendants sur 13 membres, soit un taux d'indépendance de 53,8 %.

Par ailleurs, le choix opéré par la Société de se conformer intégralement aux critères du Code AFEP-MEDEF à partir de 2015 a conduit à un remaniement de la composition du Comité des Comptes et des Risques, faisant ressortir un taux d'indépendance de 50 %. Le pourcentage de 2/3 préconisé par le Code AFEP-MEDEF sera atteint progressivement, et au plus tard à l'issue des mandats des membres le composant dont l'ancienneté est supérieure à 12 ans. La présidence du Comité des Comptes et des Risques, à laquelle j'ai décidé de renoncer, a été confiée par le Conseil à un membre indépendant, Madame Chantal Mazzacurati.

Enfin, dans un souci d'amélioration de sa gouvernance, le Conseil de Surveillance a procédé à la création, lors de la séance du 11 mars 2015, d'un Comité des Rémunérations et des Nominations composé de 50 % de membres indépendants et présidé par un membre indépendant, Madame Chantal Mazzacurati.

Toutes les informations utiles concernant l'indépendance des membres du Conseil de Surveillance et des Comités figurent au chapitre 6, section 6.3.2 du Document de Référence 2014.

3. Renouvellements et nouvelle nomination

Quatre membres du Conseil (Messieurs Hervé Claquin, Olivier Mistral, Erik Pointillart et Nils-Christian Bergene) voient leur mandat arriver à expiration lors de l'Assemblée Générale du 5 juin 2015. Monsieur Nils-Christian Bergene a fait savoir au Conseil qu'il ne souhaitait pas se représenter pour un nouveau mandat. Le Conseil a regretté son départ et a tenu à lui témoigner toute sa reconnaissance pour son apport et son investissement tout au long de ces années de présence au Conseil.

Conseil de Surveillance

Par ailleurs, le Conseil a examiné la candidature de Madame Laure Grimonpret-Tahon en qualité de nouveau membre en remplacement de Monsieur Nils-Christian Bergene.

Âgée de 33 ans, Madame Grimonpret-Tahon est Directrice Juridique, responsable des affaires internes pour la France, le Luxembourg et le Maroc de la CGI (entreprise indépendante de services en technologies de l'information et en gestion d'affaires). Madame Grimonpret-Tahon apporte au Conseil son expertise en matière d'acquisitions et de *compliance*. Elle a été qualifiée de membre indépendant.

Le Conseil s'est prononcé favorablement sur le renouvellement des mandats de Messieurs Claquin, Mistral et Pointillart et sur la nomination de Madame Grimonpret-Tahon.

4. Fonctionnement du Conseil

Les conditions et modalités de l'organisation et du fonctionnement du Conseil sont fixées dans un règlement intérieur dont les principales dispositions sont décrites au chapitre 6, section 6.3.2.2.1 du Document de Référence 2014.

Le Conseil de Surveillance assume le contrôle permanent de la gestion de la Société. Il se réunit régulièrement, pour examiner les comptes sociaux et consolidés, annuels et semestriels, l'évolution de chaque branche d'activité et les perspectives d'avenir dans le cadre de la stratégie définie par la Gérance. Il prend connaissance également des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Gérance. Pour l'assister dans l'accomplissement de ses missions, il bénéficie des travaux de comités spécialisés créés en son sein :

- Le Comité des Comptes et des Risques ; et
- Le Comité des Rémunérations et des Nominations, créé le 11 mars 2015.

Les membres du Comité des Comptes et des Risques sont nommés au regard de leurs compétences comptables et financières et de leurs expériences professionnelles. Au 31 décembre 2014, le Comité des Comptes et des Risques comportait 4 membres dont 3 d'entre eux ont été considérés non indépendants. Sa composition et sa présidence ont été revues en 2015 afin de répondre aux critères du Code AFEP-MEDEF. De plus amples informations sur le fonctionnement de ces Comités figurent au chapitre 6, section 6.3.2.3 du Document de Référence 2014.

5. Organisation des travaux du Conseil

Au cours de l'exercice 2014, le Conseil de Surveillance s'est réuni à 2 reprises :

- **le 13 mars 2014**, pour examiner l'activité du Groupe durant l'exercice 2013, ses résultats et les comptes sociaux et consolidés ainsi que le marché du titre Rubis.

Il s'est penché sur la description qui lui a été faite par la Gérance des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et financière de la Société et du Groupe et a pris connaissance des procédures de gestion des risques par la description qui lui en a été faite par le Président du Comité des Comptes et des Risques.

Il a également travaillé sur le rapport du Conseil de Surveillance et le rapport de son Président qui ont été présentés à l'Assemblée des actionnaires du 5 juin 2014.

Enfin, le Conseil s'est prononcé sur le renouvellement du mandat de 4 de ses membres arrivant à expiration lors de l'Assemblée Générale du 5 juin 2014 ainsi que sur le versement des jetons de présence ;

- **le 29 août 2014**, pour examiner les comptes sociaux et consolidés du premier semestre 2014, le marché du titre Rubis, ainsi que plusieurs points comptables et fiscaux.

Le Conseil a ainsi été informé des variations de périmètre liées, notamment, au rachat de l'activité GPL de BP au Portugal, finalisé le 1^{er} juillet 2014, et à l'acquisition de la société Multigas.

Il a, par ailleurs, été informé d'un événement important postérieur à la clôture des comptes semestriels concernant le rachat de l'activité GPL de Total en Suisse.

Enfin, le Conseil s'est prononcé sur les conventions réglementées qui lui ont été soumises et a procédé au déclassement des conventions d'intégration fiscale et de compte courant intragroupe, inscrites jusqu'alors au nombre des conventions réglementées, en conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Les réunions du Conseil de Surveillance se sont caractérisées par un taux élevé de participation (85 % à chaque réunion) et ont donné lieu à de nombreux échanges. Ont participé également à ces réunions les gérants, le Directeur Général Finance, la Secrétaire Générale de Rubis ainsi que les Commissaires aux Comptes, qui ont pu apporter, en séance, tous les éclaircissements nécessaires à la bonne compréhension des sujets à l'ordre du jour.

Chacune des réunions du Conseil de Surveillance a été précédée par une réunion du Comité des Comptes et des Risques (les 7 mars et 25 août 2014) destinée à préparer les séances du Conseil pour les sujets qui sont de sa compétence. Les questions liées aux procédures de contrôle interne et, plus spécifiquement celles liées à la gestion et/ou au suivi des risques majeurs, ont fait l'objet d'une réunion spécifique du Comité des Comptes et des Risques qui s'est tenue préalablement à celle dédiée à l'examen des comptes annuels sociaux et consolidés (le 7 mars 2014).

6. Évaluation du Conseil

Tous les 3 ans, le Conseil procède à une autoévaluation formelle sur sa composition, son fonctionnement et ses rapports avec la Gérance et les Commissaires aux Comptes. La dernière autoévaluation a été effectuée en 2014.

II. Procédures de contrôle interne mises en place au sein du Groupe et de la Société

Les procédures de contrôle interne sont définies par la Gérance et mises en œuvre sous sa responsabilité et celle des organes dirigeants des sociétés filiales, en prenant en compte les spécificités de l'organisation et des activités du Groupe. Elles sont décrites au chapitre 6, section 6.8 du Document de Référence 2014 et font l'objet d'une présentation détaillée par la Gérance au Comité des Comptes et des Risques et au Conseil de Surveillance.

La définition et les objectifs du contrôle interne, adoptés par Rubis, sont ceux définis par l'AMF dans son guide publié le 22 juillet 2010 portant cadre de référence en matière de gestion des risques et de contrôle interne.

Le contrôle interne a pour périmètre Rubis et les filiales contrôlées, les entreprises communes et les co-entreprises.

1. Élaboration et traitement de l'information comptable et financière

Rubis dispose de structures et de procédures comptables et financières qui participent à la mise en place d'un contrôle interne fiable en matière d'élaboration de l'information comptable et financière. Le Comité des Comptes et des Risques a été en mesure, lors des réunions, de poser toutes les questions et d'obtenir toutes les informations, tant auprès de la Gérance que des Commissaires aux Comptes, nécessaires à la garantie que les procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière, pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés, reflètent de façon sincère et objective la situation patrimoniale et l'activité du Groupe. Il en a rendu compte au Conseil de Surveillance.

2. Gestion des risques

L'identification et le suivi des principaux risques sont décrits aux chapitres 4 et 5 du Document de Référence 2014. Les mesures de contrôle et de gestion des risques sont décrites au chapitre 6, section 6.8.6 du même document. Le suivi des risques fait l'objet de cartographies élaborées, à la fin de chaque exercice, par les responsables fonctionnels et opérationnels de Rubis, Rubis Terminal, Rubis Énergie et leurs filiales.

Les risques sont analysés sous l'angle de leur occurrence et de leur impact en termes financier et d'image.

Les cartographies rendent compte annuellement, pour chaque risque identifié, des mesures prises ou programmées dans le cadre de la gestion et du suivi des risques du Groupe.

Une synthèse des cartographies de l'exercice 2014 a été transmise aux Commissaires aux Comptes et aux membres du Comité des Comptes et des Risques lors de la réunion du 5 mars 2015, dédiée à la gestion des risques. Un exemplaire complet des dites cartographies (site par site) a été mis à la disposition des membres du Comité des Comptes et des Risques et des Commissaires aux Comptes lors de ladite séance, afin que ceux-ci puissent poser à la Gérance toutes les questions et obtenir toutes les informations souhaitées. Le Président du Comité des Comptes et des Risques en a rendu compte au Conseil de Surveillance lors de la réunion du 11 mars 2015.

Cette présentation n'a pas mis en évidence de risques majeurs susceptibles d'affecter de manière significative la réalisation des objectifs fixés par la Gérance et permet au Conseil d'avoir une assurance raisonnable de l'existence de procédures de contrôle interne au sein du Groupe, conformes à la description qui vous en est faite au chapitre 6, section 6.8 du Document de Référence 2014.

III. Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les conditions de participation et de vote des actionnaires à l'Assemblée Générale sont décrites aux articles 34 à 40 des statuts de Rubis qui peuvent être consultés au siège de la Société ou sur son site internet.

IV. Diligences mises en œuvre pour établir le présent rapport

Pour rédiger le présent rapport, j'ai bénéficié :

- des informations et documents obtenus lors des réunions du Comité des Comptes et des Risques et du Conseil de Surveillance ;
- des questions posées aux Commissaires aux Comptes, sans la présence de la Gérance et/ou de la Direction de Rubis ;
- des échanges réguliers avec la Gérance et les Directions Financière, Consolidation et Juridique de Rubis ;
- du concours de la Secrétaire du Conseil de Rubis.

V. Approbation du présent rapport

Par le Conseil de Surveillance, dans sa séance du 11 mars 2015.

Fait à Paris, le 11 mars 2015



Olivier Heckenroth

Président du Conseil de Surveillance

RENSEIGNEMENTS SUR LES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DONT LE RENOUELEMENT ET LA NOMINATION SONT PROPOSÉS À L'ASSEMBLÉE*

Renouvellements

Hervé Claquin Membre indépendant Membre du Comité des Comptes et des Risques		
Né le 24 mars 1949 Nationalité française	Adresse professionnelle : Abenex Capital SAS, 9, avenue Matignon - 75008 Paris	Nombre d'actions Rubis détenues au 31/12/2014 : 26 191
Expérience et expertise Diplômé d'HEC, Hervé Claquin a débuté sa carrière en tant qu'analyste financier au sein du Crédit Lyonnais en 1974 avant de rejoindre le groupe ABN AMRO en 1976. En 1992, il crée ABN AMRO Capital France pour développer l'activité de <i>Private Equity</i> sur un segment de marché <i>mid-market</i> . En 2008, ABN AMRO Capital France prend son indépendance et devient Abenex Capital. Hervé Claquin a été membre de l' <i>executive committee</i> de l'EVCA et a présidé la commission Professional Standards.		
État du mandat (nomination/renouvellement/terme du mandat) Nommé membre du Conseil de Surveillance de Rubis le 14 juin 2007. Son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 7 juin 2012 et prendra fin à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.		
Liste des mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années		
En cours de validité au 31/12/2014		
En France Président d'Abenex Capital SAS et de Financière OFIC SAS, Administrateur d'Oeno SA (société cotée) et de Holding des Centres Point Vision SAS, Membre du Conseil de Surveillance de Buffalo Grill (SA à Directoire), Rossini Holding SAS (Groupe Buffalo Grill), Onduline (SA à Directoire), RG Holding (SAS) et Surys (SAS), Gérant de Stefreba (SARL), Directeur Général de CVM Investissement (SAS), Administrateur Sicav de NOBC Europe Expansion et de NOBC France, Président du Comité Stratégique de Dolski (SAS), Membre du Comité Stratégique de Rossini Holding SAS (Groupe Buffalo Grill), Membre du Comité de Direction de Financière OFIC (SAS).	Ayant expiré Président Directeur Général d'Abenex Capital SA et d'ABN AMRO Capital France SA, Président de Financière Nardobel SA, HPO Holding SAS, Kerups SAS, Hoche 31 SAS, Skiva SAS, Abx Associés (société sœur d'Abenex Capital et de Financière OFIC SAS), Membre du Conseil de Noam Europe Expansion (Sicav), Noam France Indice (Sicav), AES Laboratoire Groupe SA, AES Chemunex SA et de la Société d'Investissement S3 SAS, Membre du Conseil de Surveillance de Ouest Distribution Développement SAS, Nardobel SAS, Findis Holding SAS, Nextira One Group BV et Société d'Investissement Saliniers SA (Représentant de la Société d'Investissement S3 SAS), Représentant permanent d'ABN AMRO Capital France, Président de la Commission LBO de l'AFIC (association).	
À l'étranger Néant		
Olivier Mistral Membre non indépendant (Convention de conseil et d'assistance avec Rubis Terminal)		
Né le 23 août 1949 Nationalité française	Adresse professionnelle : SAS Olivier Mistral, 13, rue Ambroise Thomas - 75009 Paris	Nombre d'actions Rubis détenues au 31/12/2014 : 23 351
Expérience et expertise Olivier Mistral a effectué la plus grande partie de sa carrière professionnelle au sein du groupe Total puis du groupe Union Normande Industrielle (UNI) auquel appartenait la Compagnie Parisienne des Asphaltes (CPA), qui a été rachetée en 1993 par Rubis, pour devenir aujourd'hui Rubis Terminal. Il a été nommé Administrateur et Directeur Général de Rubis Terminal le 15 octobre 1996 et a assuré cette fonction et son mandat jusqu'à son départ en 2009.		
État du mandat (nomination/renouvellement/terme du mandat) Nommé membre du Conseil de Surveillance de Rubis le 10 juin 2010. Son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 7 juin 2012 et prendra fin à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.		
Liste des mandats et fonctions exercés au sein du Groupe au cours des 5 dernières années		
En cours de validité au 31/12/2014		
En France Néant	Ayant expiré Administrateur et Directeur Général de Rubis Terminal, Administrateur d'ITC Rubis.	
À l'étranger Administrateur de Delta Rubis Petrol (société contrôlée par le groupe Rubis).		
Liste des mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années		
En cours de validité au 31/12/2014		
En France Président de SAS Olivier Mistral.	Ayant expiré Néant	
À l'étranger Néant		

Erik Pointillart Membre non indépendant (ancienneté supérieure à 12 ans et accord de coopération avec la Société) Membre du Comité des Rémunérations et des Nominations		
Né le 7 mai 1952 Nationalité française	Adresse professionnelle : Nostrum Conseil, 145, rue d'Aguesseau 92100 Boulogne-Billancourt	Nombre d'actions Rubis détenues au 31/12/2014 : 1 681
Expérience et expertise Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris, Erik Pointillart possède 36 ans d'expérience dans le milieu financier français et européen. Il a débuté sa carrière en 1974 à la Direction Financière de la BNP. Il arrive à la Caisse des Dépôts en 1984 comme Responsable de la Gestion Obligataire et Monétaire, puis devient Directeur Général de CDC Gestion en 1990. En 1994, il rejoint Écureuil Gestion en tant que Directeur de la Gestion Obligataire et Monétaire, puis devient, en octobre 1999, Directeur du Développement et Président du Directoire de la société. Il a œuvré à la mise en place des règles de bonne commercialisation, de la formation professionnelle du réseau bancaire en matière financière, ainsi que du développement de la pédagogie auprès des clients. Il a assuré le management de 4 500 agences Caisse d'Épargne.		
État du mandat (nomination/renouvellement/terme du mandat) Nommé membre du Conseil de Surveillance de Rubis le 24 mars 2003. Son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 7 juin 2012 et prendra fin à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.		
Liste des mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années		
En cours de validité au 31/12/2014 En France Administrateur de la Banque BCP, Vice-Président de l'IEFP, Partner de Nostrum Conseil.	Ayant expiré Directeur Général, Conseiller Stratégie à la CNCE, Directeur de la Banque de Détail à la CNCE, Directeur des Partenariats Internationaux à la Financière Océor, Directeur International d'Océor, Président du Directoire d'Écureuil Gestion, Vice-Président de Carte Bleue Visa, Administrateur de Visa Europe, de la Banque de la Réunion, de Vega Multimanager et de San Paolo Asset Management, Président de l'IEFP, Membre du Conseil de Compagnie 1818, Compagnie 1818 AM, Banque BCP, Écureuil Gestion, Écureuil Vie, Écureuil Iard, Palatine, Ixis PCM et Carte Bleue Visa Europe, Représentant permanent d'Écureuil Gestion à Géral Participations.	
À l'étranger Néant		

Nomination proposée à l'Assemblée

Laure Grimonpret-Tahon Membre indépendant		
Née le 26 juillet 1981 Nationalité française	Adresse professionnelle : CGI, 17 place des Reflets - Immeuble CB16 92097 Paris la Défense Cedex	Nombre d'actions Rubis détenues : 0*
Expérience et expertise Diplômée d'un DEA en droit des affaires et contentieux international et européen, Laure Grimonpret-Tahon a débuté sa carrière en 2006 comme Responsable Juridique auprès du service droit des sociétés et du service contrats de Dassault Systèmes, puis comme Responsable Juridique en charge du corporate et des fusions-acquisitions, de la conformité aux normes (<i>compliance</i>) et des contrats auprès d'Accenture Paris (de 2007 à 2014). Depuis février 2014, elle est Directrice Juridique, responsable des affaires internes pour la France, le Luxembourg et le Maroc de la CGI (entreprise indépendante de services en technologies de l'information et en gestion d'affaires).		
Liste des mandats et fonctions exercées en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années		
En cours de validité En France Néant	Ayant expiré Néant	
À l'étranger Néant		
* Conformément au règlement intérieur du Conseil de Surveillance, le nombre minimum d'actions qu'un membre du Conseil doit détenir après sa nomination est de 100 actions.		